



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 282-2022**

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le **18 mai 2022**, le *Règlement numéro 282-2022 visant à établir les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait d'une municipalité d'une compétence concurrente de la MRC de La Matanie*;

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane;

Que ledit règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Fait à Matane, ce 19^e jour de mai 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière
Line Ross, M.B.A.